

**GROUPEMENT HOSPITALIER : EST**  
**ETABLISSEMENT : HOPITAL PIERRE WERTHEIMER**  
**POLE D'ACTIVITE MEDICALE : SPECIALITES NEUROLOGIQUES**  
**SECTEUR/UNITE : Neurochirurgie Tumorale et vasculaire Unité 300**  
**DIRECTEUR RERENT DU POLE : C.MONS**  
**RESPONSABLE MEDICAL DU POLE : PR J. HONNORAT**  
**RESPONSABLES MEDICAUX DU SERVICE : Dr GUYOTAT**  
**CADRE SUPERIEUR DE POLE : V. MONGENOT**  
**CADRE SUPERIEUR CLINIQUE: M. BESSIERE**  
**ATTACHE D'ADMINISTRATION : L. REVEILLARD**  
**CADRE DE SANTE : S. SANTOMARTINO**

### PRESENTATION GENERALE DU SITE

Le Groupement Hospitalier Est comprend trois établissements hautement spécialisés et dotés de plateaux techniques importants :

- L'hôpital Pierre Wertheimer
- L'hôpital Louis Pradel
- L'hôpital Femme - Mère - Enfants (HFME)
- Il comprend également :
- Le Centre de Biologie et de Pathologie Est (CBPE)
- Le Bâtiment « A1 » (Administration de l'ensemble du Groupement)

Présentation des Pôles Cliniques du GHE (PAM) :

- PAM Pédiatrie : 282 lits et places
- PAM Couple Nouveau-né (CNN) : 192 lits et places
- PAM spécialités Neurologiques : 311 lits et places
- PAM Cœur Poumons Métabolique : 391 lits et places

### PRESENTATION DE L'UNITE/SECTEUR ET SPECIFICITES

Spécificités de prises en charges : l'orientation du service est basée sur la neurochirurgie tumorale et vasculaire.

Population accueillie : adultes

Capacité d'accueil : 24 lits neurochirurgie et 5 lits de neuro radio interventionnelle (hospitalisation conventionnelle).

Ressources humaines :

Equipes médicales : un chef de service et 4 praticiens hospitaliers, 3 internes

Equipes paramédicales: 8 IDE Jour

8 ASD Jour

Autres partenaires intervenants : assistante sociale, kinésithérapeute, ergothérapeute, diététicien, orthophoniste, psychologue, secrétaire....

Relations fonctionnelles : avec le chef de service et l'équipe médicale, le service social

### MISSION PRINCIPALE ET DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

**Tout professionnel est soumis aux règles statutaires de la Fonction Publique Hospitalière qu'il doit connaître et respecter (secret professionnel, droit de réserve...)**

**Poste sous la responsabilité des cadres de santé :**

## **REFERENCES**

Fonction d'aide-soignant(e) telle que décrite dans le décret du 22 octobre 2005 (statut particulier des aides-soignants (es), en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmière, telle que définie par la loi n°8615 du 31 mai 1978 et le décret du 29 juillet 2004 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

## **ACTIVITES ET MISSIONS SPECIFIQUES DU POSTE**

### **L'Aide-soignant(e) :**

- Assure en collaboration avec l'Infirmier(e), sous sa responsabilité et son contrôle effectif, les soins d'hygiène et de confort des personnes hospitalisées
- Est responsable du de l'hygiène de l'environnement immédiat du patient
- Aide l'Infirmier (e) dans la réalisation des soins
- Apporte son aide dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie, contribue au confort psychique aussi bien que physique de la personne hospitalisée
- Participe à l'accueil de la personne hospitalisée et de sa famille
- Participe à l'encadrement des nouveaux ASD et élèves ASD dans l'accomplissement de ses actes
- Participe à la gestion des commandes alimentaires, lingerie et hospimag
- Participe à l'alerte dans le cadre de la matériovigilance
- Actualise ses connaissances dans le cadre de la formation continue
- Participe aux groupes institutionnels

## **COMPETENCES/QUALITES ACQUISES ET/OU A DEVELOPPER**

Etre titulaire du DPAS ou équivalence

Aptitudes et comportement souhaités :

- Capacité à appliquer des techniques de soins dans le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- Esprit d'équipe et travail en collaboration avec d'autres partenaires de soins,
- Esprit de solidarité entre les différentes unités du pôle
- Sens de l'accueil et participe à l'accueil des patients
- Tact et discrétion,
- Savoir écouter les besoins des patients, avoir un sens de l'observation et une approche empathique, faire preuve de bienveillance
- Sait mettre en pratique les bonnes consignes liées à la manutention,
- Appliquer les règles de confidentialité.

## **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Roulement à repos variables

7h30/ jour, 15 RTT et 28 CA par an